
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

l'Épagneul (springer anglais)

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Blanc en combinaison avec noir ou foie, noir (bleu) ou rouan foie.

Marques de couleur : Particolore, rouan uniforme, peut avoir marques feu (tricolore).

Texture et longueur du poil : Soyeux, plat ou légèrement ondulé, longueur moyenne, poil double. Franges modérées aux membres, sous le ventre, aux oreilles et sur la queue.

Corps : Court et fort; ligne de dessus inclinée très légèrement.

Forme et attache des oreilles : En forme de lobe, longues.

Forme et port de la queue : Prolongement de la ligne de dessus.

Pieds : Ronds; pieds de chat.
